

3€

regards

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2017



UN MONDE EN
LUTTE
UN MONDE DE
LUTTES

Les Éditions Regards
5, villa des Pyrénées, 75020 Paris
09-81-02-04-96
redaction@regards.fr

Direction
Clémentine Autain & Roger Martelli

Directeur artistique
Sébastien Bergerat - da@regards.fr

Comité de rédaction
Pablo Pillaud-Vivien, Pierre Jacquemain,
Loïc Le Clerc, Guillaume Liégard,
Roger Martelli, Gildas Le Dem,
Catherine Tricot, Laura Raim,
Marion Rousset, Jérôme Latta

Administration et abonnements
Karine Boulet - abonnement@regards.fr

Comptabilité
comptabilite@regards.fr

Publicité
Comédiance - BP 229, 93523 Saint-Denis Cedex

Scop Les Éditions Regards
Directrice de la publication
et gérante
Clémentine Autain

Photo de couverture CC

SOMMAIRE

UN MONDE EN LUTTE,

UN MONDE DE LUTTES

UNE RENTRÉE DE RÉSISTANCE :

QUELLE(S) OPPOSITION(S) À EMMANUEL MACRON ?

- # Stéphane Sirot : « Les syndicats devraient recon siderer les vertus des grèves reconductibles »
- # Nouvelles mesures fiscales : la redistribution à l'envers
- # France insoumise : faut-il construire une contre-société ?

LA CATALOGNE SUR LE FIL DE SON INDÉPENDANCE :

LA CRISE S'INSTALLE

- # Catalogne : une crise majeure dans l'État espagnol
- # L'ambiguité de Carles Puigdemont divise les indépendantistes catalans
- # Élections anticipées en Catalogne : vers une crise durable

LA SOCIÉTÉ À L'ÉPREUVE DES LIBERTÉS :

LA DÉFENSE DES DROITS COMME COMBAT

- # Laurence Blisson : « Un processus de dégradation très violent de l'État de droit »
- # Antonin Bernanos, condamné sans preuve par une justice politique
- # La PMA à l'épreuve de l'écologie patriarcale

UNE RENTRÉE DE RÉSISTANCE : QUELLE(S) OPPOSITION(S) À EMMANUEL MACRON ?

Stéphane Sirot

« Les syndicats devraient recon siderer les vertus des grèves reconductibles »

À la veille de la présentation des ordonnances, les syndicats opposés à la réforme du code du travail ont manifesté et appelé à la grève. Ces mobilisations traditionnelles sont-elles encore efficaces ? L'éclairage de Stéphane Sirot, historien du mouvement ouvrier.

Professeur d'histoire politique et sociale du XXe siècle à l'Université de Cergy-Pontoise, chercheur associé du Cevipof, Stéphane Sirot a notamment écrit *Le syndicalisme, la politique et la grève. France et Europe, XIXe-XXIe siècles*, Arbre bleu éditions, 2011.

Regards. Après 1936 et 1968, la France est le pays de la grève générale, mais en pratique, depuis 1995, on évalue le rapport de forces dans la rue, en comptant le nombre de

manifestants... La manifestation a-t-elle remplacé la grève comme forme de mobilisation principale ?

Stéphane Sirot. Dans une certaine mesure seulement. À l'échelle locale, la grève reste une pratique répandue pour exprimer un mécontentement dans une entreprise, pour protester contre des mauvaises conditions de travail ou contre une fermeture de site. On en voit même dans la nouvelle économie numérique, voire dans l'économie ubérisée, avec la grève des livreurs de Deliveroo par exemple. C'est quelque chose

que les statistiques administratives, qui indiquent un effondrement du nombre de jours de grève en France depuis le dernier quart de siècle en particulier, ne reflètent pas, puisque l'arrêt de travail prend de plus en plus la forme de débrayages de courte durée.

En revanche, au plan national, la grève a perdu de son impact ?

Il est vrai qu'à l'échelle nationale, sur les questions interprofessionnelles et politiques plus larges, les manifestations sont devenues l'outil de contestation privilégié au détriment de la grève. D'abord parce que pour les salariés, il peut être plus facile et moins coûteux de prendre une RTT ou un jour de congé pour aller manifester plutôt que de s'engager dans une journée de grève. Et pour les intérimaires et les autoentrepreneurs – de plus en plus nombreux mais peu organisés, voire isolés – la grève est une pratique plus complexe à investir.

D'autres facteurs expliquent-ils ce déclin ?

L'instauration par Sarkozy du service minimum a notamment réduit les capacités de nuisance des grèves dans les transports publics. Mais le déclin de la grève traditionnelle s'explique aussi par l'évo-

lution des stratégies des directions syndicales, qui ont plutôt tendance, depuis trente ans, à délaisser les pratiques radicales de grèves reconductibles au profit de «journées d'action saute-mouton».

Mais elles sont forcément moins efficaces !

Bien sûr. C'est symptomatique du recentrage du syndicalisme depuis quarante ans. La CFDT s'est placée depuis 1977 sur les rails de la négociation collective avec Edmond Maire, mais à partir des années 1990 la direction de la CGT a elle aussi commencé à prendre des distances avec les pratiques de luttes pour leur préférer le «dialogue social» avec les «partenaires» du patronat et de l'État... Ce recentrage sous Viannet puis, surtout, Thibault, est allé de pair avec une dépolitisation. Celle-ci s'est traduite à la fois par une recherche d'autonomie de la CGT vis-à-vis du Parti communiste et par une volonté de ne pas apparaître comme «idéologique», quitte donc, à ne plus penser la société et les alternatives.

Le syndicalisme, en se transformant, s'est-il éloigné de la rue et rapproché du pouvoir ?

Oui, car dans le même temps, on a logiquement observé une tendance à la pro-

UNE RENTRÉE DE RÉSISTANCE : QUELLE(S) OPPOSITION(S) À EMMANUEL MACRON ?

fessionnalisation, le syndicalisme devenant une étape dans une carrière, comme l'illustre le parcours de Stéphane Lardy, ex-cadre de FO devenu directeur adjoint du cabinet de la ministre du Travail Muriel Pénicaud. Ce qui explique sans doute en partie la décision de la direction de FO de ne pas appeler à la grève...

Par le passé, les manifestations de droite comme de gauche ont eu raison, entre autres, de la loi Savary sur l'école publique en 1984, de la réforme des universités de Devaquet en 1986, de la réforme des retraites de Juppé en 1995, du CPE en 2006... Puis les mobilisations massives contre la réforme des retraites de Sarkozy en 2010 comme celles contre la loi El Khomri en 2016 échouent, de même que La manif pour Tous contre le mariage homosexuel. Que s'est-il passé ?

La rupture remonte à 2003 et la fameuse phrase du premier ministre Raffarin « Ce n'est pas la rue qui gouverne ». Les manifestations contre la réforme des retraites sont alors les plus importantes qu'on ait vues depuis 1995. Le fait qu'elles n'aient finalement pas débouché sur la réouverture des discussions est révélateur du dérèglement de ce que j'appelle la « régulation conflictuelle » des rapports sociaux

: pendant les Trente glorieuses, la grève était l'élément déclencheur de la négociation. Désormais, l'État mise sur le pourrissement et l'épuisement. Sachant que l'opinion publique a toujours majoritairement soutenu les manifestations depuis 1995, le gouvernement cherche à délitimer les mouvements, notamment en instrumentalisant les violences venues pour l'essentiel de l'extérieur de ces mouvements.

Macron a dit mardi que « La démocratie ce n'est pas la rue ». Une manière de s'affirmer comme seul détenteur de la légitimité, alors qu'il a été élu par 43,6% des électeurs inscrits, dont 16% seulement ont affirmé le choisir pour son programme...

Il cherche en effet à jouer sur la confusion entre légalité et légitimité. Il a certes légalement reçu son mandat présidentiel, mais chaque citoyen est légitime à chaque instant pour contester sa politique, c'est dans la Déclaration des droits de l'homme ! Le problème est qu'une partie des dirigeants syndicaux eux-mêmes ont fini par accepter cette idée de leur illégitimité pour peser une fois l'élection passée ou la loi votée. Il y a vraiment une domestication du temps social par le temps politique.

D'où des formes de capitulation par avance ?

On l'a vu en 2010 : malgré les mobilisations massives, tous les leaders syndicaux ont dit que, une fois le processus parlementaire achevé, il fallait le respecter. C'est là encore le produit de leur distanciation avec les mouvements sociaux alors que, historiquement, ils avaient toujours tiré leur légitimité de leur capacité à mobiliser et à constituer ainsi une sorte de contre-démocratie opposable à la démocratie représentative libérale. La loi de 2008 sur la représentativité a au contraire contribué à ancrer l'idée que leur légitimité provenait uniquement des résultats des élections professionnelles.

Les syndicats ont ainsi abandonné de leur propre pouvoir ?

Vu le bilan quasi nul de ce syndicalisme de lobbying, incapable de résister aux offensives en cascade contre l'État social depuis 2003, les syndicats feraient bien de reconstruire les vertus des grèves reconductibles et surtout de refaire de la politique... Le fait que des petites fédérations comme la CGT info'com ou la CGT Goodyear rejoignent le collectif

«Front social»¹, qui cherche à dissoudre cette césure entre lutte sociale et lutte politique contre Macron, va dans le bon sens, même si c'est encore marginal. Les syndicats ne doivent plus avoir peur de produire de l'utopie, sinon le patronat est le seul fournisseur d'utopie ! Qu'est-ce que la loi Macron, si ce n'est l'utopie des patrons d'il y a quarante ans ?

● **ENTRETIEN PAR LAURA RAIM**

1. Cette coordination horizontale qui s'est constituée en février dernier après l'abandon de la lutte contre la loi Travail, réunit environ 70 organisations issues du syndicalisme protestataire, d'associations de défense des réfugiés ou de lutte contre les violences policières, parmi lesquelles la CGT info'com, la CGT Goodyear, la CGT énergie-Paris, la fédération Sud commerce, les associations Droit devant, Urgence notre police assassine ou encore certaines fédérations locales de l'Unef.

Nouvelles mesures fiscales : la redistribution à l'envers

Sujet rébarbatif, la fiscalité entretient à dessein une opacité qui masque la montée continue des inégalités. Le dernier rapport d’Oxfam démontre comment les dernières mesures du gouvernement vont les agraver en France.

Le néolibéralisme à l’œuvre depuis presque quarante ans n'a pas seulement organisé une gigantesque guerre généralisée de tous contre tous. Patiemment, chaque fois que les conditions le lui permettent, il organise une redistribution des richesses des plus pauvres au profit des plus favorisés – comme une sorte de Robin des bois à l'envers.

Les dogmatiques libéraux vous vendent la fameuse théorie du ruissellement : plus le sommet, tout là-haut, est prospère et plus les retombées pour ceux qui sont tout en bas finiront par être importantes. Cette théorie des miettes n'est pas seulement une ode aux inégalités, elle est surtout une vaste escroquerie

en bande organisée. Aux États-Unis, par exemple, le revenu médian des ménages a baissé de plus de 7% entre 1999 et 2014. En clair, cela signifie qu'au cours des quinze dernières années, la moitié la plus pauvre des foyers américains s'est appauvrie. Mais la France n'est désormais plus en reste.

21 MILLIARDAIRES PÈSENT AUTANT QUE 40% DES FRANÇAIS

Biberonnées aux formes les plus inégalitaires de la finance anglo-saxonne, les premières mesures du gouvernement Macron s'inscrivent dans la droite ligne de cette guerre contre les moins favori-

	LES 10% LES PLUS PAUVRES	REVENU MÉDIAN	LES 10% LES PLUS RICHES
GAIN DE POUVOIR D'ACHAT PAR AN	+ 81 €	+ 246 €	+ 1 487 €
EN TENUANT COMpte DE LA BAISSE DES PRESTATIONS SOCIALES (logement, sécurité sociale, collectivités...)	- 337 €	- 69 €	+ 1 193 €

Source : OFCE

sés. Un récent rapport d'Oxfam France a décortiqué les conséquences du train de mesures adoptées par le gouvernement d'Édouard Philippe. À l'aridité des chiffres, l'ONG a ajouté des exemples forts et pédagogiques qui, en une demi-phrase, mettent à nu la logique folle du processus inégalitaire.

D'abord avec un constat : les inégalités n'ont jamais été aussi fortes en France. « En 2016, les 10% des Français les plus riches détiennent plus de 56% des richesses quand les 50% les plus pauvres se partagent à peine moins de 5% du gâteau. » Dit de manière crue : « 21 milliardaires français possèdent autant que les 40% les plus pauvres de la population ». Et pour tordre le cou définitivement au fameux «ruissement», le rapport précise que « la fortune totale des dix plus grandes fortunes françaises a été multipliée par 12 pendant que le

nombre de pauvres augmentait de 1,2 millions de personnes ».

Le fameux attrait du nouveau président pour les milliardaires est donc bien la face agréable d'une machine à fabriquer de la pauvreté. Mais la cupidité des plus favorisés n'a pas de limite. Alors même que les chiffres ne traduisent pas, doux euphémisme, une situation des plus déplorables pour leur portefeuille, les ménages les plus aisés sont au summum de la fraude fiscale : les ménages français disposent ainsi de 300 milliards d'euros dans les paradis fiscaux dont, 140 milliards pour 3.520 ménages soit 0,01% des foyers fiscaux (voir ici, par exemple).

LE GAIN POUR BERNARD ARNAULT SUPÉRIEUR À LA BAISSE DES APL

Face à une telle situation, le gouverne-

UNE RENTRÉE DE RÉSISTANCE : QUELLE(S) OPPOSITION(S) À EMMANUEL MACRON ?

ment – suspens – allait-il engager une lutte farouche contre l'évasion fiscale, amorcer une politique visant à réduire les inégalités ? Que nenni, bien sûr. C'est même l'inverse qui est à l'œuvre. L'étude des mesures gouvernementales proposées dans le cadre du projet de loi de finances aboutit au résultat suivant : « Si l'on prend en compte l'impact des baisses de prestations sociales liées à ces baisses d'impôt, seuls les 10% les plus riches verrraient leurs revenus augmenter avec 1.193 euros de gains annuels contre une baisse de 337 euros pour les 10% les plus pauvres ». Piquer aux plus démunis pour reverser à ceux qui n'en ont pas besoin, c'est être moderne et pragmatique. La réforme de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) est un cas d'école puisque, désormais, les actions ne seront plus comptabilisées pour le calcul de cet impôt.

Manque à gagner pour l'État : 3,6 milliards d'impôts au profit du 1% le plus riche. Oxam France nous délivre à ce sujet une pépite : pour « Bernard Arnault, en tête du classement des milliardaires français, cette mesure fiscale pourrait représenter un cadeau de 553,2 millions d'euros. Soit un manque à gagner pour l'État qui représente déjà près de 1,5 fois le montant de la baisse annoncée des APL de cinq euros par mois, qui touchera 6,5 millions de foyers ».

Oui, oui, vous avez bien lu, le cadeau fait au patron de LVMH est très largement supérieur à l'économie escomptée avec la baisse des APL. Prendre à ceux qui peinent à se loger pour redistribuer à l'homme le plus riche de France, il fallait oser. En fait, Bernard Arnault sait utiliser toutes les ficelles de la fiscalité française pour payer très peu d'impôts. Merci patron, merci Macron !  **GUILLAUME LIÉGARD**

France insoumise : faut-il construire une contre-société ?

Avec la création de Le Média, le mouvement de Jean-Luc Mélenchon consolide sa volonté d'agir sans attendre. Mais le projet de faire «contre-société» présente des limites et des risques, et il peut compromettre les chances d'une «autre société».

La France insoumise continue d'occuper le terrain politique, autour d'une idée simple : constituer un mouvement majoritaire capable de conquérir le pouvoir et de changer en profondeur la donne économique, sociale et institutionnelle. Pour ce faire, elle s'est d'abord structurée en «mouvement». Aujourd'hui, elle impulse la création d'un media alternatif qui se veut un «espace culturel». Elle évoque la possibilité de créer une «organisation pour les enfants».

Derrière tout cela, une notion circule en filigrane : «contre-société». Interrogé par Léa Salamé, mercredi 18 octobre, le député du Nord Ugo Bernalicis a affirmé qu'il fallait « proposer une contre-société ». Quant à Jean-Luc Mélenchon, dans un solide entretien publié cette semaine

dans Le Un, il expose les soubassements de sa stratégie. Interrogé sur ce qui le différencie d'Emmanuel Macron et de sa République en Marche, il choisit deux lignes de clivage : LREM n'est ni un « mouvement de masse transversal », ni « une contre-société ». A contrario, la FI est donc un mouvement transversal et une contre-société...

LE DROIT À L'EXPÉRIMENTATION

Il est inutile d'alimenter des polémiques qui n'ont pas de raison d'être. On peut toujours se demander si Le Média parviendra effectivement à être autre chose qu'un média de la France insoumise. Mais il y a quelque chose de profondément légitime au projet tel qu'il est

UNE RENTRÉE DE RÉSISTANCE : QUELLE(S) OPPOSITION(S) À EMMANUEL MACRON ?

énoncé : quand on est mécontent d'une réalité – en l'occurrence la pratique des médias existants – inutile d'attendre que les conditions générales aient changé et mieux vaut faire concrètement par soi-même ce que l'on pense que les autres ne font pas assez.

On peut vouloir une rupture globale, et ne pas pour autant s'enfermer dans l'idée paralysante que rien n'est possible tant que cette rupture n'est pas advenue. Tout bien considéré, le droit à l'expérimentation alternative et la pratique de cette expérmentation ne font-ils pas partie des conditions modernes de la «révolution»?

De même, le projet d'une organisation pour les enfants ne va pas manquer de susciter un tollé : comment peut-on encore, après un lourd XXe siècle, vouloir «embrigader» la jeunesse? Pourtant, il n'y a rien d'absurde à se demander quels discours sur le monde et la société et quelles pratiques on peut promouvoir, qui ne nourrissent pas chez les plus jeunes le consumérisme, l'individualisme, le refus des autres et le dédain de l'engagement civique qui accompagnent le cours de notre vie social.

Le formatage des jeunes générations est assez puissant et l'effort public assez insuffisant aujourd'hui pour que l'on puisse, là encore à bon droit, se demander ce que l'on peut faire, sans attendre

un sursaut nécessaire mais improbable de la responsabilité publique.

De façon générale, on peut réclamer un renforcement de l'action publique et des services publics et, dans l'instant, agir individuellement et collectivement pour en combler les lacunes. Je considère toutefois qu'il y aurait un risque à inscrire la volonté d'agir immédiatement dans la référence à une «contre-société». Comme je redoute la tentation d'inscrire la promotion politique du peuple dans la catégorie incertaine du «populisme».

LE PCF FUT PLUS QU'UNE CONTRE-SOCIÉTÉ

La «contre-société» est une notion qui a fait florès à partir des années 1960. C'est l'historienne Annie Kriegel qui l'a popularisée en l'appliquant au PCF. Avec ses réseaux d'éducation militante, ses maisons d'édition, ses films, ses «organisations de masse», son «communisme municipal» ou ses associations culturelles, expliquait-elle alors, le PCF avait constitué une véritable «contre-société», avec ses pratiques et ses codes. Or j'ai toujours pensé que cette image de la «contre-société» ne faisait qu'effleurer la réalité sociale profonde du communisme français. Il est vrai que celui-ci, contrairement à l'orthodoxie «léniniste» dominante dans le mouvement communiste international, ne se

réduisait pas à la seule réalité du Parti communiste français. Le communisme en France recouvrait en fait deux types de réalité.

Il existait tout d'abord sous la forme d'une impressionnante galaxie regroupant des dizaines et même des centaines d'organisations de tous types, syndical, associatif, culturel, municipal. De façon étonnante, cette galaxie correspondait à ce que faisait ailleurs la social-démocratie européenne et que le socialisme français n'était jamais parvenu à structurer pleinement, ni avant 1914 ni après 1920.

Par ailleurs, le communisme se présentait sous la forme d'une authentique sociabilité politique, une culture au sens le plus large du terme. Or ce qui fit la force de cette sociabilité, en France tout au moins, est qu'elle ne fonctionnait pas en vase clos. Elle s'interpénétrait avec une double culture bien plus large, non partisane : d'un côté, la culture qui irriguait les espaces ouvriers et urbains en expansion ; de l'autre côté, le vieux fond de la culture plébéienne et démocratique, de souche révolutionnaire. La France de l'usine et de la banlieue et celle de la Révolution française...

La sociabilité communiste n'était en un

sens rien d'autre que le prolongement, vers l'espace politique, de ce qui était jusqu'alors une sociabilité dominée et volontiers rebelle, dont le collectif militant voulait montrer qu'il pouvait devenir au contraire un pivot de la modernité du temps. C'était donc moins une «contre-société» revendiquée, que la promotion continue d'un espace social numériquement expansif mais politiquement tenu pour subalterne.

LE RISQUE DE L'ISOLEMENT

S'il fallait chercher un exemple de contre-société communiste, on le trouverait bien plutôt du côté du Parti communiste allemand (KPD) d'avant 1933. Celui qui fut un temps le plus puissant des PC du monde occidental, s'attachait à promouvoir ouvertement une «culture prolétarienne» (Proletkult) contre le bloc de la «culture bourgeoise». Et il considérait le réseau des organisations liées au KPD comme un tout opposé de façon indistincte à l'ensemble des autres forces sociales et politiques. Le communisme allemand de ces années de plomb avait un incroyable dynamisme militant. Mais il poussait la distinction recherchée – l'exaltation de «l'identité» communiste – jusqu'aux lisières de la différence.

UNE RENTRÉE DE RÉSISTANCE : QUELLE(S) OPPOSITION(S) À EMMANUEL MACRON ?

La pente de la contre-société nourrissait sans doute des affects qui permettaient d'opposer, de façon sensible, un «nous» qui se voulait du côté des prolétaires et un «eux» qui finissait par se confondre avec tout ce qui n'était pas le monde communiste. En fait, par cette logique, on passait de la constitution d'un collectif conscient de lui-même – l'émergence d'un «nous» - à l'exaltation de la différence. On glissait insensiblement du «nous et les autres» au «nous contre tous les autres».

Allons au-delà du modèle allemand : la contre-société peut souder mentalement un collectif militant, mais au risque de l'isoler de la société tout entière. Dans ce cas, la colère contre le système qui aliène risque de se muer en ressentiment indifférencié contre tous les responsables de l'assujettissement du plus grand nombre. On sait le prix politique terrible que les communistes allemands payèrent du ressentiment croissant et de l'isolement politique, en 1933 et après. J'estime ainsi qu'il y a un double risque à l'abus du préfixe contre – contre-société, contre-pouvoir, contre-culture : il isole et il laisse en réalité la main aux forces dominantes. Utiliser l'instrument de «contre-pouvoirs» pour limiter tem-

porairement l'action néfaste des «pouvoirs» existants peut être nécessaire : mais théoriser la portée stratégique des «contre-pouvoirs» revient en même temps à laisser la maîtrise du «pouvoir» aux forces dominantes qui en imposent les normes, les méthodes et les lois.

UNE AUTRE SOCIÉTÉ PLUTÔT QU'UNE CONTRE-SOCIÉTÉ

Installer des plages de «contre-culture» peut être des plus stimulants du point de vue de la création – l'exaltation des «avant-gardes» – mais peut tout aussi bien accoutumer massivement à l'idée qu'il n'est pas possible de subvertir globalement et durablement les normes qui écartent le plus grand nombre du partage des ressources culturelles de l'humanité. Or les îlots de communisme «utopique», au XIXe ou au XXe siècle n'ont jamais survécu bien longtemps dans l'océan du capitalisme dominant. Au fond, la logique de la contre-société n'échappe pas aux pièges de l'illusion «communautaire» : elle soude la communauté de celles et ceux qu'elle réunit en leur donnant la fierté de soi que la société globale leur refuse ; mais elle les enferme dans un cadre qui, au mieux assure des fonctions de défense, au

pire conduit le groupe vers l'isolement et donc vers l'incapacité de fait à «changer le monde».

En politique, la contre-société nourrit, volontairement ou non, la culture du «qui n'est pas avec moi est contre moi». On peut critiquer de façon générale le fonctionnement des médias, mais il ne sert à rien d'englober les médias dans un «parti médiatique» indistinct qui rappelle fâcheusement le «parti américain» de la guerre froide. Ce n'est pas qu'il n'y avait pas des défenseurs majoritaires de l'atlantisme dans la France des années 1940-1950. Mais à globaliser à outrance leur globalité, les communistes ne faisaient en fait que révéler un isolement qui faisait que, malgré leur nombre et leur dynamisme militant, ils ne pouvaient pas rassembler majoritairement contre les logiques occidentales de la guerre froide.

Mieux vaut être en garde : la tentation de la «contre-société», immédiatement séduisante, peut contredire à terme le désir de majorités d'alternative. S'il faut constituer un «nous» expansif et conquérant, ce n'est pas dans l'enfermement communautaire, mais dans la promotion d'un «tous» que ne séparent plus les logiques aliénantes de l'exploitation et de la domination.

La voie de l'émancipation n'est pas dans l'exaltation d'une «contre-société», mais dans le rêve nécessaire d'une «autre société». Or cette société autre n'est pas en dehors de la société contemporaine : elle est au cœur même des sociétés qui sont les nôtres. Dès lors, l'enjeu n'est pas de la séparer, mais de la faire émerger, de la promouvoir et de lui donner la force des majorités.

● ROGER MARTELLI

UNE RENTRÉE DE RÉSISTANCE : QUELLE(S) OPPOSITION(S) À EMMANUEL MACRON ?



LA CATALOGNE SUR LE FIL DE SON INDÉPENDANCE : LA CRISE S'INSTALLE

Catalogne : une crise majeure dans l'Etat espagnol

Avec un PP qui a opté pour une intransigeance aveugle, le roi qui la légitime et un PSOE qui s'aligne, les compromis ne semblent plus possibles. Un référendum négocié permettrait pourtant de sortir de la crise et de définir l'indépendance catalane.

Le référendum du 1er octobre est une défaite politique pour le gouvernement et le PP ! Voilà l'élément nouveau, et très important, dans la situation actuelle.

Malgré l'envoi de milliers de policiers et de la Guardia Civil, le referendum a pu se tenir dans de nombreux bureaux avec une participation de 2,2 millions d'électeurs et des centaines de milliers de personnes regroupées devant les bureaux de vote.

Nous avons toutes et tous vu les images d'une Guardia Civil forçant les portes des écoles et des bâtiments publics à la recherche des urnes et des bulletins de vote, nous les avons vus aussi charger et frapper des milliers de personnes pacifiques ne cherchant qu'à assurer leur droit démocratique, celui de voter.

Nous avons vu un gouvernement espagnol isolé, n'ayant que la force de sa police pour empêcher le droit à décider d'un peuple.

Ce succès du referendum s'est confirmé le mardi 3 octobre avec la grève générale. Les manifestations ont été considérables, la presse annonce 700.000 à Barcelone, 60 à 70.000 à Gérone et 10.000 à Figueras, ce qui pour ces deux dernières villes correspond à leur population. Il s'agit des manifestations les plus importantes depuis la fin du franquisme.

DÉCLARATIONS GUERRIÈRES DU PP ET DU ROI

Le roi, dont on nous dit qu'il a un rôle de fédérateur, a, dans un discours vio-

lement anti-catalan, donné des gages à la droite dure et refusé toute forme de dialogue. Seule la répression et la fidélité à la «grande Espagne» trouvaient place dans son discours.

Le gouvernement PP cherche aujourd’hui les moyens juridiques et politiques contre le «droit à décider» du peuple catalan. Il vient d’inculper pour sédition le responsable des Mossos (la police catalane) et les responsables des associations ANC et Omnium. Il est décidé à aller bien plus loin. Les discussions portent sur l’utilisation de l’article 155 ou de l’article 116 de la Constitution espagnole.

L’article 155 permet de supprimer un statut d’autonomie, dans la situation actuelle il s’agit de celui de la Catalogne ! Dans ce cas, la gestion est reprise par l’État espagnol en attendant de nouvelles élections, dont les partis indépendantistes comme le PDCat, ERC ou la CUP pourraient être exclus. Le PP a les moyens légaux de prendre cette décision étant donnée sa majorité absolue au Sénat, mais... pour le PSOE et le PNV, cela irait trop loin. Ne souhaitant pas affaiblir son rapport de forces, le PP n’a pour le moment pas fait ce choix.

L’article 116 valide l’état d’exception, il doit être voté en Congrès. Le volet répressif politico-juridique est des plus forts, les deux possibilités sont évo-

quées en attendant un choix précis. Le gouvernement a déjà de fait créé une rupture démocratique en mettant sous tutelle politique, financière et policière la Catalogne. Nous avons déjà une sorte d’état d’exception sans un vote formel du Congrès.

LE PSOE COMPLICE

Ce parti, très affaibli mais toujours à plus de 20% et 85 députés, a un rôle déterminant dans la situation. Il a choisi de coller au gouvernement du PP et, dépourvu de ligne indépendante, de rester dans le camp du bloc refusant tout débat, toute ouverture.

Pourtant, avec un peu de courage, ce parti aurait pu défendre l’estatut négocié avec le gouvernement Zapatero, voté aux Cortes par les députés PSOE, voté au parlement catalan et validé par référendum. Ce fameux estatut, qui en étant vidé de son sens à la suite de la plainte du PP, a ouvert un nouveau cycle de mobilisations. Il pourrait aussi accepter la proposition d’une motion de censure faite par Podemos. Elle permettrait de faire tomber le gouvernement de Rajoy et ouvrir une autre perspective concernant la Catalogne et les questions sociales. Mais non ! Le PSOE reste satellisé par le PP et participe directement au blocage de la situation.

LA CATALOGNE SUR LE FIL DE SON INDÉPENDANCE : LA CRISE S'INSTALLE

Le PSOE / PSC n'est déjà plus l'ombre de ce qu'il était quand Pascal Maragall était maire de Barcelone (courant qui a scissionné pour créer le MES) : nous assistons là au final de son suicide.

QUELLE INDÉPENDANCE POUR LA RÉPUBLIQUE CATA- LANE ?

Le Parlement catalan a voté une série de lois organisant la «déconnexion», autrement dit la rupture avec l'État espagnol. Il était prévu une annonce de la déclaration unilatérale d'indépendance dans les 48 heures suivant le référendum. Un bras de fer a eu lieu entre les partis du gouvernement (PDCat et ERC) et la CUP lors de l'élaboration de cette déclaration. Le gouvernement catalan a choisi de prendre un peu de temps et d'établir un bilan des élections le lundi 9 octobre. Cette réunion du parlement catalan se fera finalement le mardi 10, après l'intervention juridique du PS. Des hésitations se font jour sur l'annonce de la déclaration d'indépendance au sein du PDCat.

En effet, l'annonce d'une République indépendante de Catalogne ne signifierait pas que cette indépendance deviendrait réelle. Une indépendance effective suppose des négociations globales et une reconnaissance par l'Espagne, l'Union

européenne, la communauté internationale... La Generalitat, l'ANC et Omnium ont démontré qu'ils dirigeaient le processus et que, jusqu'à présent ils avaient la confiance de la masse des Catalans. Après le succès des manifestations, du référendum et de la grève générale, il faut trouver une traduction politique répondant aux nouveaux besoins.

Il est maintenant trop tard pour trouver un compromis qui aurait peut-être été acceptable il y a quelques mois. Après tout ce chemin parcouru, un nouveau pacte fiscal accordant aux Catalans ce que les Basques ont acquis – comme le prélèvement de l'impôt – a peu de chances d'être satisfaisant. La mobilisation s'est construite et consolidée autour de la revendication de République catalane. Elle est mise en avant par tous les courants politiques et les puissantes associations.

L'exigence d'un «référendum négocié» Elle peut être indépendante, mais elle peut aussi exister dans le cadre d'un état confédéral. «Une république catalane dans une confédération espagnole», telle est la position de Catalunya en Comú, le parti dirigé par Ada Colau. Podemos vient de proposer un cadre commun pour un référendum négocié donnant toutes les garanties politiques en terme de reconnaissance – l'exemple

fréquemment invoqué étant l'Écosse. Dans la déclaration de Zaragoza, nous retrouvons le PDCat, ERC, Catalunya en Comú, Podemos, IU, Compromís (coalition de Valence).

La Catalogne est la manifestation la plus évidente de la crise du régime. Les trois piliers de la Transition sont aujourd'hui en plein marasme : le bipartisme n'existe plus, le régime des autonomies ne satisfait plus personne, le roi et sa famille sont au cœur des scandales de la corruption. Cette constitution ne peut rester en l'état. Sortir de la crise suppose de donner une perspective politique. Un référendum négocié peut être la réponse à la hauteur. Le peuple catalan a démontré une capacité de mobilisation impressionnante et une auto-organisation qui l'est tout autant. En restant puissamment mobilisé, de manière pacifique mais très déterminée, il a imposé une défaite politique au gouvernement du PP, qui n'a trouvé rien d'autre que l'envoi de 10.000 Guardias Civiles pour réprimer les manifestants.

UNE SEMAINE DÉCISIVE

Le gouvernement du PP est minoritaire au Parlement et le niveau de corruption de son appareil est énorme. Il est un parti fragile qui ne tient que par l'absten-

tion des députés du PSOE. La demande de la démission de Rajoy monte dans le pays, demandée par Iglesias et Colau, et une pétition signée par 440.000 personnes en un temps record reprend cette exigence.

Nous connaîtrons mardi la déclaration du Parlement catalan et les décisions politico-judiciaires du gouvernement concernant la Catalogne. L'héritage franquiste du PP, comme nous venons de le voir, doit nous rendre très vigilants. Rajoy semble vouloir demander de nouvelles élections au Parlement catalan. Elles ne peuvent constituer une solution politique à la crise, à moins de penser qu'une nouvelle majorité PP-Ciudadanos-PSOE pourrait sortir des élections catalanes. La faiblesse du PP et maintenant du PSC en Catalogne, la mobilisation actuelle du peuple catalan rendent ce scénario hautement improbable. De nouvelles élections ont plutôt toutes les chances de conforter les positions actuelles et de renvoyer à la situation de blocage actuel.

Nous devons intensifier notre soutien au droit à l'autodétermination, à la solidarité contre la répression et à un débouché politique comme le référendum négocié.

● FRANCIS VIGUIÉ

L'ambiguité de Carles Puigdemont divise les indépendantistes catalans

En refusant de déclarer explicitement l'indépendance catalane, le président de la Generalitat allège provisoirement la pression du pouvoir espagnol, mais reste sous celle d'un mouvement indépendantiste désormais fragilisé par les dissensions.

Il a recommencé. Le président du gouvernement régional catalan Carles Puigdemont a évité donner une réponse claire à la demande du président espagnol, Mariano Rajoy, qui avait exigé de lui qu'il précise s'il avait déclaré l'indépendance de la Catalogne dans son discours du 10 octobre.

C'est la deuxième fois que le président de la Generalitat catalane fait le pari de l'ambiguité, une stratégie qui lui a permis de réduire la tension entre Madrid et Barcelone, mais qui a provoqué aussi les premières divisions dans le mouvement indépendantiste.

UN MÉLANGE DE RÉSIGNATION ET DE COLÈRE

La position de Carles Puigdemont n'est pas confortable. D'un côté, s'il affirme que son discours du 10 octobre était une déclaration unilatérale d'indépendance (DUI), le gouvernement de Mariano Rajoy appliquera l'article 155 de la constitution qui permet de suspendre l'autonomie de la Catalogne. L'application de l'article 155 pourrait s'accompagner de la détention de Carles Puigdemont, de son vice-président Oriol Junqueras et de la présidente du Parlement régional Carme Forcadell.

En revanche, si le président de la Generalitat affirme ne pas avoir déclaré l'indépendance lors de son discours de la semaine dernière, la réaction du secteur le plus radicale du mouvement indépendantiste risque de mettre en péril le gouvernement de Carles Puigdemont. L'annonce de la suspension de la déclaration d'indépendance, le mardi 10 octobre, a été reçue avec un mélange de résignation et de colère par les dizaines de milliers de militants indépendantistes qui s'étaient réunis à Barcelone pour écouter le discours de Carles Puigdemont. Beaucoup d'entre eux s'attendaient à la proclamation de la République catalane pour laquelle ils luttent depuis des années. C'était le cas de la Candidatura d'Unitat Popular (CUP), le parti anticapitaliste qui a donné jusqu'ici son appui parlementaire au gouvernement de Carles Puigdemont.

ENTRE LE MARTEAU ET L'ENCLUME

L'intervention du président catalan a commencé avec une heure de retard à cause des négociations de dernière minute¹. Après le discours de Carles Puigdemont, la porte-parole de la CUP, Anna Gabriel, a exprimé la déception de son

1. Entre les leaders de Junts pel Sí (la coalition formée par Esquerra Republicana de Catalunya (ERC), le Partit Demòcrata Català (PDCat) de Carles Puigdemont) et les anticapitalistes, qui exigeaient une DUI à effet immédiat.

parti, tandis qu'Arran – la jeunesse de la CUP – a accusé le président catalan d'avoir commis une « trahison inadmissible ». La CUP a donné un délai d'un mois à Carles Puigdemont pour déclarer l'indépendance, et le nécessaire soutien parlementaire des députés anticapitalistes gouvernent catalan ne tient qu'à un fil.

La stratégie de l'ambigüité a permis au président catalan de gagner un peu de temps, mais il est toujours entre le marteau et l'enclume. D'un côté, jeudi prochain expire le délai pour répondre à la demande de Mariano Rajoy. Si Carles Puigdemont ne précise pas qu'il n'a pas déclaré l'indépendance de la Catalogne, le président espagnol entamera les procédures visant la suspension de l'autonomie de la région.

De l'autre côté, la pression indépendantiste sur le président de la Generalitat pour qu'il déclare la République catalane s'est intensifiée après la mise en garde à vue de Jordi Sánchez et Jordi Cuixart, présidents des associations indépendantistes Assemblea Nacional Catalana i Òmnium, qui a eu lieu lundi sur ordre d'une juge de l'Audencia Nacional. Cette dernière attaque de l'État espagnol à l'encontre des partisans de l'indépendance n'a fait qu'attiser le feu du conflit, et éloigner la possibilité d'une issue négociée.

● PABLO CASTAÑO TIERNO

Élections anticipées en Catalogne : vers une crise durable

Carles Puigdemont et 4 autres membres du gouvernement catalan destitué en exil à Bruxelles, des élections anticipées convoquées le 21 décembre, une Catalogne et même une Espagne fracturées : la crise trouvera-t-elle une issue ?

Ces dernières années ont vu se dérouler un bras de fer entre, d'un côté, le peuple et le Parlement Catalan, et, de l'autre, le gouvernement réactionnaire espagnol de Mariano Rajoy.

Ce bras de fer met en évidence la crise de régime du système issu de la Transition. Mis en crise par le mouvement social des Indignés, du 15M et des « mareas » - mouvement reconnaissable par la couleur des manifestants (blancs pour les personnels hospitaliers, vert pour l'éducation, noire pour les conditions de travail des fonctionnaires...), mais aussi plus largement par la fin du bipartisme PP – PSOE et par la corruption, par une famille royale installée dans les scandales et la corruption, par les autonomies « remises en place » à la fin du franquisme qui ne satisfont plus les

peuples concernés, tous les piliers de la transition de 1978 soutiennent de plus en plus mal l'édifice post-franquiste.

DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA RÉPUBLIQUE CATALANE

La volonté de modifier la Constitution espagnole vient de loin. Si la référence reste le nouveau statut négocié avec José Luis Rodriguez Zapatero, statut voté au Parlement espagnol, catalan et par référendum du peuple catalan puis son annulation de fait par le Tribunal Constitutionnel suite à un recours du PP, nous devons nous souvenir que le Parlement catalan a rencontré ces dernières années 18 refus pour un référendum négocié comme en Ecosse ! Un nouveau cycle de mobilisation s'est ouvert suite

à la décision du Tribunal Constitutionnel. La puissante manifestation de 2010 organisée sur la base de « Nous sommes une nation, nous décidons » en est la meilleure illustration. Nous ne sommes pas face à un mouvement inattendu et aux revendications floues mais en présence d'un vrai mouvement social se développant sur des années. Toutes les enquêtes d'opinion donnaient 80% des catalans favorables au droit à décider, c'est-à-dire favorables à un référendum légal.

Face aux refus et interdictions répétées, le Parlement catalan, les partis indépendantistes et les associations ANC¹ et Omnium Cultural² ont fini par décider et organiser un référendum le 1er octobre dernier. Malgré la violence de la Guardia Civil (gendarmerie de l'Etat espagnol), des centaines de milliers de Catalan-es se sont voulu exercer leur droit à décider. 2,2 millions de bulletins de vote ont été enregistrés et 700 000 bulletins de vote ont été détruits à l'occasion des interventions de la Guardia civil. Cette dynamique populaire, pacifique, auto-organisée et portant la désobéissance à un

1. ANC (Assemblée nationale catalane) : organisation populaire, unitaire, plurielle et démocratique qui a pour but l'indépendance politique de la Catalogne sous la forme d'un État de droit, démocratique et social

2. Omnium Cultural : association qui œuvre pour la promotion de la langue et de la culture catalanes et pour l'identité nationale de la Catalogne

niveau rarement atteint, s'est poursuivie avec la grève générale du 3 octobre.

Face au blocage total du PP, de son allié Ciudadanos et de son complice le PSOE, le Parlement catalan a fini par voter l'indépendance et la République catalane. Voilà la première décision historique !

Le Sénat espagnol vote l'application de l'article 155 de la Constitution, dissout le Parlement catalan et convoque des élections le 21 décembre 2017. Le gouvernement de Rajoy a tout fait pour bloquer toute possibilité de dialogue. Appuyé par Ciudadanos et le PSOE, il défend bec et ongles la constitution de 1978 et se refuse à toute évolution.

Podemos a cherché à s'appuyer sur les 80% de Catalans souhaitant pouvoir décider de leur avenir pour obtenir un référendum négocié comme en Ecosse. Podemos a précisé, depuis le départ, qu'ils étaient contre l'indépendance mais cela n'a pas suffi : ils se sont vus fermer toutes les portes par le bloc PP-PSOE-Ciudadanos qui représente 70% des députés aux Cortes Generales³.

LE PP A FAIT DE L'AFFRONTEMENT SON ORIENTATION POLITIQUE

La première concrétisation a été la mise en prison immédiate (sans jugement) des animateurs des associations ANC

3. Cortes Generales : Parlement du Royaume d'Espagne

LA CATALOGNE SUR LE FIL DE SON INDÉPENDANCE : LA CRISE S'INSTALLE

et Omnium et l'inculpation du chef des Mossos d'Escuadra (Joseph Lluis Trapero), la police catalane. Comme quoi un parti qui a 800 responsables inculpés (mais non emprisonnés) pour corruption se réjouit que des militants associatifs soient mis en prison, avec une peine demandée de 15 ans, pour être responsables d'associations ayant bloqué la Guardia Civil lors d'une de ses interventions ! C'est le retour des prisonniers politiques dans l'Etat espagnol.

Le PP a la majorité absolue au Sénat, il pouvait faire passer sans problème l'article 155. Il a voulu avoir le soutien du PSOE pour donner plus de poids à sa décision et continuer à le mouiller en raison de la gravité de la décision. Le Sénat a voté l'application de l'article 155, la destitution de Carles Puigdemont (président du gouvernement catalan) et d'Oriol Junqueras (vice-président du gouvernement catalan et membre de la Gauche républicaine de Catalogne - ERC) et la dissolution du Parlement catalan. Il a décidé de nouvelles élections catalanes prévues le 21 décembre, et, en attendant, ce sont les ministres du gouvernement Rajoy qui sont censés administrer la Catalogne vu son autonomie suspendue.

Nous avons là la deuxième décision historique, celle-ci contrairement à la République Catalane n'a aucun précédent historique, elle n'a jamais été appliquée jusqu'à maintenant. Les forces indépen-

dantistes, de même que Podemos et Izquierda Unida, ont caractérisé cette décision comme un coup d'état.

LES INDÉPENDANTISTES DEVANT UN DÉFI

La Catalogne s'est réveillée, lundi 30 octobre, dans une situation inédite, lourde de tensions, de contradictions et d'affrontements : le Parlement catalan a voté l'indépendance, la République Catalane et des élections constituantes. Aujourd'hui, les différentes forces politiques se trouvent confrontées à devoir décider de leur présence ou non à des élections imposées par le gouvernement espagnol. Si nous pouvons considérer que le vote du 1er octobre, la grève générale du 3 octobre et les déclarations de Puigdemont étaient des défaites politiques pour le PP, il n'en va pas de même pour la participation aux élections du 21 décembre. Il semble que les différents courants indépendantistes (notamment ERC et CUP⁴) vont y participer.

Catalunya en Comú a déjà décidé sa tête de liste (Xavier Domenech) et annoncé sa participation. Il faudra voir sur quelle liste se trouve En Común Podem. Les tensions entre Podemos et Podem, son organisation catalane, sont des plus fortes. Albano Dante Fachin, leader de Podem, s'est dans un premier temps questionné sur la participation aux élections du 21 décembre, puis il a souhaité

4. CUP : Candidature d'Unité Populaire

une liste des partis pour le droit à décider. Quant à Pablo Iglesias, il reste sur la ligne ni 155, ni déclaration d'indépendance et se positionne pour une participation à la liste Catalunya en Comu. Podemos vient par ailleurs d'imposer une consultation interne à Podem. Enfin, comme l'a annoncé Puigdemont ce midi depuis Bruxelles, lui et son parti, le Parti démocrate européen catalan (PDCat), vont y participer mais il souhaite des engagements du pouvoir central quant au respect de l'issue du scrutin.

Il semble évident que la division de la société catalane pèse. Il serait absurde de nier le poids du courant pour « rester en Espagne », soit sous la forme du statut quo, soit sous une forme fédérale. La polarisation autour de l'indépendance a laissé peu de place à celles et ceux qui ne veulent pas rompre totalement avec l'Espagne.

Il reste une grosse inconnue, Puigdemont, Junqueras, Forcadell.... vont ils être inculpés et emprisonnés ? Ils sont accusés de « rébellion, sédition et de malversation ». Jordi Cuixart et Jordi Sanchez, les 2 « Jordis » comme les surnomme la presse, sont emprisonnés avec une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans, pour « sédition ». Pour la peine caractérisée de « rébellion », c'est entre 15 et 30 ans !

L'emprisonnement des principaux dirigeants indépendantistes changerait la donne même si l'allocution de Puigdemont semble plutôt aller dans le sens d'une entente. Participer alors aux élections serait une défaite politique complète et surtout ne pourrait que faire exploser le bloc indépendantistes et le courant pour le droit à décider. Le gouvernement PP insiste sur le fait que la justice fait son travail.

UNE SITUATION DE CRISE DURABLE

La campagne électorale ne va pas arrêter les manifestations et la résistance à la prise du pouvoir par le gouvernement de Madrid, la désobéissance va continuer. Le plus probable est que le résultat des élections du 21 décembre ne règle en rien la question sur le fond et ne mette pas fin à la crise. Les sondages donnent un bougé à la marge et des évolutions de vote comme par exemple la progression de ERC et de Ciudadanos. Il est difficile de penser, en raison de la faiblesse du PP et maintenant du PSOE, que la progression de Ciudadanos permette une victoire au bloc pro-régime issu de la Transition. Côté indépendantiste, il n'est pas évident qu'ERC et PDCat fassent à

LA CATALOGNE SUR LE FIL DE SON INDÉPENDANCE : LA CRISE S'INSTALLE

nouveau une liste commune, la CUP n'écarte pas sa participation. Certains sondages annoncent une perte pour ce bloc de 2 à 3 sièges, perte qui leur ferait perdre la majorité absolue en siège. Catalunya en Comu, avec le soutien de Podemos est situé à 11-12% et pourrait se retrouver en situation de faire les majorités. Il faudra attendre pour savoir si Podem (groupe Podemos en Catalogne) intègre cette liste ou se retrouve sur une autre. Nous pouvons donc faire l'hypothèse suivante : soit les indépendantistes sont majoritaires en sièges et en voix, soit les indépendantistes plus la liste Catalunya en Comu sont majoritaires en sièges et en voix. Dans ces deux cas, il y a une majorité pour le droit à décider et le débouché politique sera le référendum négocié de type Ecosse. Si les arrestations et emprisonnements ne viennent pas tout bouleverser, les élections du 21 décembre devraient voir les différents partis catalans en lice. Un sondage publié par le journal réactionnaire *El Mundo* indique que 57,4% des Espagnol-es et 75,6% des Catalan-es sont pour l'organisation d'un référendum légal et négocié. Cette question ne peut que revenir dans les semaines qui viennent.

En Catalogne, l'enjeu est de construire

un processus constituant capable de parler à toutes celles et ceux qui ne sont pas dans la mobilisation, de lier la question nationale et la question sociale, de construire un projet de République sociale. La République a un contenu fortement progressiste dans un pays qui a connu le siècle dernier deux dictatures, celle de Primo de Rivera, celle très longue de Francisco Franco et qui est aujourd'hui une monarchie, installée par Franco et validée lors de la Transition. La défense d'un projet de République espagnole, de défense des droits démocratiques et sociaux, du refus de l'état d'exception et de la répression, va-t-il permettre la construction d'un mouvement social dans le reste de l'Etat espagnol ? C'est un des enjeux du moment.

Un mouvement de solidarité reste à construire en France. Il ne s'agit pas de trancher ici la question indépendance ou pas, c'est aux Catalans de décider. Ce mouvement de solidarité doit soutenir la respect à l'autodétermination du peuple catalan, la libération des prisonniers politiques, la fin de l'état d'exception mis en place avec l'article 155, la dénonciation du soutien du gouvernement français au gouvernement de Rajoy. **● FRANCIS VIGUIÉ**



LA SOCIÉTÉ À L'ÉPREUVE DES LIBERTÉS : LA DÉFENSE DES DROITS COMME COMBAT

Laurence Blisson

« Un processus de dégradation très violent de l'État de droit »

Magistrate et secrétaire générale du Syndicat de la magistrature, Laurence Blisson explique les conséquences de la «loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme», dangereuse perpétuation de l'état d'urgence.

Alors que la sortie de l'état d'urgence est prévue le 1er novembre prochain, la commission mixte paritaire qui s'est réunie ce lundi 9 octobre est parvenue à un compromis en vue d'une adoption définitive du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Le Syndicat de la magistrature est l'une des nombreuses organisations (Amnesty international, Ligue des droits de l'homme, etc.) qui interpellent le gouvernement et l'opinion quant aux dérives et aux dangers de ce texte. Laurence Blisson explique les enjeux de cette mobilisation.

Regards. En quoi consistait la commission mixte paritaire qui a réuni ce lundi des représentants des députés et des sénateurs ?

Laurence Blisson. Il s'agit d'une procédure parlementaire d'urgence. Effectuée à l'initiative du gouvernement, cette réunion non-publique réunit des représentants des deux assemblées et vise à la négociation et à l'obtention d'accords entre le Sénat et l'Assemblée nationale. Si lors du passage entre le Sénat et l'Assemblée nationale, le texte de proposition de loi n'a pas été énormément mo-

difié, un certain nombre de points ont été revus. La commission mixte paritaire empêche d'avoir un véritable deuxième débat dans chacune des assemblées, en évitant une navette supplémentaire, et accélère le vote et la promulgation de la loi.

L'enjeu d'une telle procédure d'urgence est, donc, de saper toute possibilité de débat ?

Oui, très clairement, et c'est d'ailleurs l'une des choses que nous dénonçons. Il y est très classiquement fait recours dans le cadre des législations antiterroristes – cela a été le cas, par exemple, pour toutes les prorogations de l'état d'urgence. En raccourcissant les délais et en empêchant la navette parlementaire, la procédure accélérée empêche le débat démocratique, l'existence de positions dissidentes, et une discussion sereine sur la nécessité d'une loi. Sur des sujets complexes techniquement et suscitant une sensibilité particulière comme le terrorisme, il est d'autant plus difficile lorsque les délais sont ainsi soumis à l'urgence, pour des parlementaires, de prendre suffisamment de recul

pour dire qu'il faut évidemment lutter contre, mais pas de cette manière. Par ailleurs, monter une mobilisation contre une loi implique tout un travail de pédagogie, de sensibilisation des citoyens et des parlementaires, cela nécessite du temps. Là, la procédure accélérée limite ces démarches.

N'y a-t-il pas quelque chose de paradoxal à revendiquer la sortie de l'état d'urgence sous couvert d'urgence ?

Ce qui est paradoxal, c'est que cela fait deux ans que nous sommes sous cet état – ce qui est un temps long – et que toutes les prolongations ou l'intégration partielle de l'état d'urgence dans le droit commun se sont faites... dans l'urgence. Il n'y a actuellement pas de courage politique pour dire que cette loi n'est ni efficace, ni utile, et qu'elle crée des dérives. Au contraire, tout un argumentaire consiste à dire qu'on ne peut pas sortir de l'état d'urgence sans cette loi ; et la fin de l'état d'urgence en novembre crée un effet d'autorité supplémentaire pour l'adoption de la loi. Nous, Syndicat de la magistrature, considérons qu'il faut en sortir, sans ajouter de nouvelles

LA SOCIÉTÉ À L'ÉPREUVE DES LIBERTÉS : LA DÉFENSE DES DROITS COMME COMBAT

dispositions législatives qui, de surcroît, intègrent dans le droit de manière permanente des mesures directement inspirées de l'état d'urgence.

Vous relevez notamment le fait que dans cette proposition de loi, si les formules changent en regard de l'état d'urgence, devenant plus édulcorées et vagues, le projet politique demeure inchangé ?

Le discours gouvernemental à ce sujet est double : un premier argumentaire dénonce l'abus par le précédent gouvernement de l'état d'urgence, et insiste sur le fait qu'avec le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, les critères ne sont pas les mêmes, seuls les vrais terroristes sont visés. Un second discours explique que ce sont les mêmes personnes assignées à résidence actuellement qui ont vocation à le demeurer ; et que les perquisitions administratives ont vocation à prendre la suite de celles prévues dans l'état d'urgence. Au-delà de la continuité dans les objets, il y a clairement une continuité dans la philosophie, avec des mesures intrusives

(perquisitions à domicile) ou privatives de liberté (assignation à résidence) qui ne se baseront pas sur la recherche d'une infraction dans le cadre d'une procédure pénale, mais sur une vague suspicion.

Ces ambiguïtés exposent à des dérives ?

Par exemple, l'appartenance à l'entourage de personnes incitant au terrorisme, ou l'adhésion à des idées incitant au terrorisme sont des critères très flous. De même, les éléments concrets sur lesquels vont se fonder les autorités pour leurs décisions ne seront pas des procédures d'enquête pénale (auditions de personnes, écoutes téléphoniques, constatations par la police, etc.) mais des «notes blanches», soit des documents produits par les services de renseignements non-signés, et pas ou peu étayés. On retrouve là la logique de l'état d'urgence : confier à l'autorité exécutive des mesures privatives de libertés, hautement attentatoires aux libertés ou au droit à la vie privée, cela sur des bases juridiques floues et sur des éléments de preuves évanescents.

Sur quoi s'appuie cette logique ?

Elle part d'un postulat qui serait de dire que la justice pénale intervient toujours trop tard, qu'il faudrait pouvoir intervenir en amont d'un attentat, et que de surcroît, elle est lente. Ce qui est une vision complètement fausse de ce qu'est la justice pénale antiterroriste en France, qui est l'une des plus développée en Europe. Alors que la dimension anticipatrice de la justice antiterroriste est déjà très forte, ce texte de loi propose d'aller encore plus loin, cela sur des éléments de preuves beaucoup plus flous. Au-delà du fait que nous avons connu dans l'histoire toute récente des qualifications d'actes terroristes qui ont été écartées – citons l'affaire de Tarnac, – ces mesures peuvent viser l'ensemble des citoyens et avoir des conséquences discriminatoires sur certaines populations.

De quels pays tout cet arsenal législatif pourrait-il nous rapprocher ?

Les comparaisons sont toujours compliquées... Néanmoins, le modèle américain avec le Patriot Act – dans lequel on

englobe, à tort, la question de Guantánamo et de la torture – est souvent présenté comme un repoussoir. Alors que si l'on devait mener une comparaison entre le dispositif législatif français et le Patriot Act, nous constaterions que nous sommes sur des niveaux très semblables. Nous dire qu'il n'est pas question d'être dans un Patriot Act relève d'une fausse rhétorique, tant nous sommes sur des pouvoirs de surveillance et d'investigation dérogatoires qui sont proches. Avec la particularité de l'association de malfaiteurs terroriste qui aboutit à une intervention très en amont de la concrétisation d'un projet terroriste.

Comment les autres pays de l'Union européenne observent-ils cela ?

C'est un sujet sur lequel les États de l'UE regardent beaucoup ce qui se passe ailleurs, notamment en France, et notre pays sert de modèle pour tirer les États européens vers des dispositifs très sécuritaires. C'est aussi parce qu'elles auront un effet au-delà de nos frontières qu'il faut cesser cet empilement de législations dérogatoires. Après, je sais

LA SOCIÉTÉ À L'ÉPREUVE DES LIBERTÉS : LA DÉFENSE DES DROITS COMME COMBAT

que des critiques ont été formées par diverses instances et personnes, comme le commissaire européen aux droits de l'homme, Nils Muižnieks, ou, si l'on revient au niveau national, le défenseur des droits, Jacques Toubon, ou la juriste Mireille Delmas-Marty.

Quels sont les recours possibles, à l'échelon national et européen ?

Il va y avoir plusieurs points. Il y a la question des décrets d'application de ces textes, qui pourront faire l'objet de contestations devant le Conseil d'État, avec une éventuelle saisine du Conseil constitutionnel pour les questions prioritaires de constitutionnalité. Ensuite, selon le type de mesures, il pourra y avoir des recours dans des cas individuels. Enfin, on peut aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme. Le problème c'est que le jugement de cette dernière interviendra des années plus tard, et que le texte aura déjà produit ses effets. Lorsqu'on regarde l'histoire des législations antiterroristes, il y a des effets de cliquet : il n'y a pas de retour en arrière, cela fonctionne par accumu-

lation, ce qui fait que les dispositifs sécuritaires et de surveillance ne cessent d'être approfondis. Entretemps, également, des personnes auront été considérées par tous – voisins, employeurs, etc. – comme des terroristes parce qu'ils auront été visés par ces mesures. Cette suspicion-là ne disparaîtra pas, elle aura des incidences très fortes sur leur vie.

Sommes-nous toujours dans un État de droit ?

Nous sommes clairement dans un processus de dégradation très violent de l'État de droit et dans une augmentation manifeste des pouvoirs de la police. Le principe de séparation des pouvoirs est battu en brèche, avec l'attribution à l'autorité exécutive de décisions qui devraient relever de l'autorité judiciaire et du droit pénal. Certains principes constitutionnels sont également bafoués – comme l'application de mesures hautement dérogatoires à des personnes présentées comme des ennemis, de mesures privatives de liberté, etc. Ce processus est d'autant plus inquiétant qu'il est continu.  **CAROLINE CHÂTELET**

Antonin Bernanos, condamné sans preuve par une justice politique

Le procès dit de «la voiture de police brûlée» a eu pour issue des condamnations à de la prison ferme. Dont celle d'Antonin Bernanos, malgré l'absence d'éléments probants : ses «intentions» présumées ont suffi...

Des neuf militants antifascistes accusés d'avoir participé à l'attaque d'une voiture de police à Paris en mai 2016, sept ont été reconnus coupables par le tribunal correctionnel de Paris, ce mercredi 11 octobre. Ils écopent de peines allant d'un à sept ans de prison. Parmi eux, Antonin Bernanos, 23 ans, condamné à cinq ans de prison, dont deux avec sursis. En réalité, il importe peu qu'Antonin Bernanos soit un militant antifasciste. Oui, il importe peu qu'il ait été condamné pour un motif politique, bien que cela soit un scandale sans nom dans une

démocratie et un État de droit comme la France. C'est la méthode qui pose problème.

RIDEAU DE FUMÉE

Antonin Bernanos a été accusé et condamné sur la simple foi du témoignage anonyme d'un policier des renseignements généraux, que son avocat a comparé aux «notes blanches», arme fatale des Renseignements. Pas besoin, par la suite, d'assumer cette dénonciation. Celui qui accuse n'a même pas besoin de se déplacer au tribunal pour expliquer.

LA SOCIÉTÉ À L'ÉPREUVE DES LIBERTÉS : LA DÉFENSE DES DROITS COMME COMBAT

Le 18 mai 2016, les syndicats policiers manifestent place de la République, à Paris, contre la «haine anti-flics» (en présence de Marion Maréchal-Le Pen). Une contre-manifestation dégénère. Une voiture de police est prise pour cible. Deux policiers sont à l'intérieur. Un individu brise une vitre et jette une fusée de détresse dans le véhicule, qui prend feu. Les policiers parviennent à sortir, l'un d'eux se bat contre une personne qui lui donne des coups de barre de fer. Les images ont fait le tour du monde.

Dans cette affaire de voiture brûlée, Antonin Bernanos est accusé d'avoir frappé ce policier et fait exploser la vitre arrière du véhicule avec un plot métallique. De nombreuses vidéos attestent la scène, mais impossible d'identifier Bernanos. Ce dernier nie les faits. Mais il y eut ce témoignage anonyme...

LE PROCÈS DES INTENTIONS

Par la suite, entre mai 2016 et mars 2017, Antonin Bernanos passera dix mois en détention provisoire. Il faut le marteler : à l'époque, pas plus qu'aujourd'hui, il n'y a contre lui de preuve matérielle ni d'autre témoignage que celui, anonyme, d'un fonctionnaire des Renseignements.

Plus tard, en octobre 2017, son jugement va devenir « une arène où les opinions publiques des inculpés se retrouvent au centre du réquisitoire du ministère public », pour citer une tribune des enseignants-chercheurs au département de sociologie de l'université Paris Nanterre, publiée par L'Humanité le 10 octobre 2017.

Puisqu'il n'y a pas d'élément matériel à charge contre Antonin Bernanos, il faut bien que la justice justifie sa présence au tribunal. Ce seront donc ses opinions politiques et... ses «intentions». Au cas où vous l'auriez oublié, les faits se déroulent sous l'état d'urgence, encore en vigueur jusqu'au 1er novembre avec de se muer dans le droit commun. Ce nouveau droit aux mains du pouvoir administratif (le politique) ne s'intéresse plus aux faits, mais aux intentions. Et le terrorisme est loin d'être sa seule cible.

LE TÉMOIN ANONYME ET LE PRÉSUMÉ COUPABLE

Antonin Bernanos, parce qu'antifasciste, aurait donc eu «l'intention» de s'en prendre à la police. C'est comme s'il l'avait fait. Et comme personne ne peut prouver qu'il ne l'a pas fait, il est donc coupable de «regroupement en vue de commettre des violences». Le seul témoin refuse de témoigner. « La preuve par l'absence », aura osé le parquet.

« Qu'a fait le policier témoin anonyme ?, s'indignait l'avocat de la défense Arié Alimi au tribunal. Il a systématiquement refusé de témoigner. C'est une infraction pénale. Si vous utilisez ce témoignage, vous corroborez une infraction pénale. » La justice n'est plus à une infraction au code pénal près. À Antonin Bernanos d'établir son innocence. Une sorte de renversement des principes puisque la présomption d'innocence suppose que ce soit à l'autorité de poursuite d'établir la culpabilité (et pas de simples soup-

çons), et non à la personne poursuivie, de prouver son innocence.

Arié Alimi rappelait fin septembre que « cette affaire commence par un signalement de la DRPP » [Direction des renseignements de la préfecture de police, NDLR] et qu'Antonin Bernanos « a une longue histoire avec la DRPP » : onze poursuites sur la base de ces mêmes renseignements, « tous erronés », ayant débouché sur des relaxes ou des classements sans suite, comme l'écrit L'Huma.

UN TRIBUNAL CONTAMINÉ PAR LA POLITIQUE

Il serait aisément de parler d'acharnement. Mais le débat est ailleurs. Quand la police devient intouchable, quand les policiers préfèrent minimiser (ou taire) les agissements de certains de leurs collègues, quand le syndicat Alliance se place en victime d'une bavure, et pire, quand la justice, que ces mêmes policiers accusent à longueur de journée de laxisme, devient aveugle aux faits, à la vérité, bref, à la justice, c'est le système tout entier qui est sclérosé.

« Comment en arrive-t-on à contaminer nos enceintes judiciaires avec de la politique ? À vouloir accuser un opposant politique ? Ici en France, pas en Russie », pestait Arié Alimi, qui pourrait faire appel. En attendant, la lutte pour que la France redevienne un État de droit sera longue et douloureuse. **• LOÏC LE CLERC**

La PMA à l'épreuve de l'écologie patriarcale

Repoussé à 2018 par le gouvernement, le débat sur la PMA pour les lesbiennes et femmes seules est le symbole d'une domination de la parole masculine médiatique et politique, mais également du renforcement d'une écologie conservatrice inquiétante.

Au sein de cette famille recomposée qu'est l'actuel gouvernement, les dissensions grondent lorsque surgit le sujet de la PMA. Sous l'œil jupiterien et paternaliste du président, les précautions et affectations d'évolution d'Édouard Philippe quant à l'autorisation de la PMA pour tout(e)s dans L'Émission politique, les récentes sorties absurdes de Gérard Collomb ou encore les tweets humanistes de Marlène Schiappa nourrissent le jeu médiatico-politique d'informations, sinon contradictoires, en tous

les cas indicatives des réticences du gouvernement à se saisir véritablement des enjeux de la PMA.

L'annonce, courant septembre, de la ministre des Droits des femmes sur la tenue d'états généraux de la loi de bioéthique fin 2018 a été autant une manifestation de la réticence présidentielle que de la poigne du père politique sur ses ministres. « Elle sera adoptée avant la fin du quinquennat, c'est un engagement du président », promettait Marlène Schiappa le 17 septembre sur France

TV. Une annonce cependant sans garantie au regard de l'enfouissement programmé de la mesure, qui était plutôt le signe des reculades et des oppositions au sein du gouvernement et de LREM.

APPROXIMATIONS ET CONTREVÉRITÉS MÉDIA- TIQUES

Ces reculades sont révélatrices de la prématurité et du pouvoir de la parole masculine au sein du gouvernement Macron – en particulier lorsqu'il s'agit de s'attarder sur les droits des femmes et des minorités. Elles participent aussi d'une exclusion des premières concernées par le droit d'accès à la PMA pour toutes, à savoir les lesbiennes en couple et les femmes seules. Confrontée aux couardises politiques du gouvernement, cette mesure de « justice sociale » (telle qu'aime à la présenter Marlène Schiappa), avait été diabolisée et vite enterrée lors des débats pour le Mariage pour tous 2012-2013. Des débats qui avaient permis l'enfantement en toute impunité de la Manif pour tous, et favorisé notamment l'explosion des violences LGBTphobes dans l'espace public et médiatique.

Comme en 2012-2013 donc, le terrain médiatico-politique cultive approximations et contrevérités, reléguant dans les marges les porteuses d'expertise à même de défendre la mesure. L'Association des journalistes LGBT dénonçait ainsi la composition profondément biaisée des plateaux de télévision et de radio (allant de France 5, Europe 1 à Arte), opposant la Manif pour tous au gouvernement.

« Les grands médias ne pensent pas à inviter les lesbiennes, c'est souvent l'aide de féministes chroniqueuses en plateau qui nous permet d'être présentes », explique Alice Coffin, militante et co-présidente de l'AJL. La militante met aussi en avant la confusion volontairement entretenue entre PMA et GPA, faisant de cette dernière un levier d'attaque sur la première alors que celle-ci « n'a jamais été au programme du gouvernement et n'a rien à faire dans le débat ».

REPRENDRE LA MAIN SUR LES DÉBATS

Cette confiscation de la parole n'est évidemment pas sans conséquence sur la teneur des échanges. La structure même du débat autour de la PMA réduit à peau

LA SOCIÉTÉ À L'ÉPREUVE DES LIBERTÉS : LA DÉFENSE DES DROITS COMME COMBAT

de chagrin à la fois la question de l'égalité des droits LGBT, mais également la liberté des lesbiennes d'élargir le débat sur les questions de parentalité. « Avec la façon dont s'organise le débat sur la PMA, on subit à nouveau ce qui s'est joué sur le Mariage pour tous pendant le quinquennat précédent. Il devient alors compliqué de trouver une façon de la défendre, et nécessaire de ne pas se retrouver avec un agenda fixé sur cette seule revendication », explique la militante et blogueuse Gwen Fauchois.

À condition que leur soutien ne participe pas de l'invisibilisation des revendications des lesbiennes avec la réouverture d'une discussion sur la GPA... La mobilisation des hommes gays cis-genre demeure quant à elle un grand point d'interrogation. « Ce qui m'épate, ce sont ceux qui nous disaient qu'on ne devait pas parler de la PMA pendant le mariage pour tous, et qui veulent à présent parler de la GPA en avançant qu'il faut profiter de ce débat-là... », note Alice Coffin. « Ils étouffaient les revendications lesbiennes à l'époque, et voudraient à présent profiter de ces discussions pour en faire émerger une autre », ajoute-t-elle avant d'ironiser : «

Si, à défaut de solidarité, on pouvait au moins ne pas arriver à avoir des bâtons dans les roues de la part de nos alliés, ce serait bien ».

Ces difficultés disent non seulement l'urgence pour les femmes concernées de reprendre la main sur les débats, mais également la primauté de la parole masculine au sein des écosystèmes politiques comme militants.

L'ÉCOLOGIE DES PRO-PAPAS

Or la question d'une écologie patriarcale est bien au centre des débats et de l'argumentaire fantasmagorique de beaucoup d'opposants à la PMA. La récente campagne #PMAsanspère et #EnfantsOGM de la Manif pour tous, apparue dans l'espace public il y a quelques jours, dessine les contours d'une pensée plus systémique. Épanouis comme du Round-up sur des terres agraires, les slogans et petites phrases résonnent facilement dans l'imaginaire collectif. Des expressions comme «PMA sans père» sont reprises allègrement par politiques et journalistes sans que ce fantasme du père, ou de son absence, soit véritablement discuté ou (psych)analysé.  CYRIL LECERCER MAULPOIX